

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 25 octobre 2022 à 18h00 à Buis-les-Baronnies**

Le Conseil communautaire, convoqué le 19 octobre 2022 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle La Palun à Buis-les-Baronnies.

Secrétaire de séance : Madame Fabienne BARBANSON

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 97

Nombre de voix délibératives : 69

Etaient présents : 54 (dont 3 suppléants)

Éric RICHARD - Annie FEUILLAS - Lionel FOUGERAS - Daniel CHARRASSE - Sébastien BERNARD - André DONZE - Pascale ROCHAS - Michel TREMORI - Philippe CAHN - Jean-Michel LAGET - Laurence CHAUDET - Yoann GRONCHI - Denis CONIL - Patricia GIELLY (suppléante) - Eric LYOBARD - Pascal CIRER METHEL - Jérôme BOMPARD - Michel GREGOIRE - Monique BALDUCHI - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT - Christian CORNILLAC - Stéphane DECONINCK – Aurélien KISSLER (suppléant) - Didier LAFFITTE - Aurore AMOURDEDIEU - Monique BOTTINI - Christian CARRERE - Pierre COMBES - Thierry DAYRE - Pascal LANTHEAUME - Marie-Christine LAURENT - Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSEN - Didier ROUSSELLE - Isabelle TEISSEYRE - Christian TEULADE - Roger VIARSAC - Mireille QUARLIN - Alan PUSTOCH - Olivier SALIN - Fabienne BARBANSON - Claude CHAMBON - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Alain BOULET (suppléant) - Alain FRACHINOUS - Christine ROUSSIN - Patrick TITZ - Claude BAS - Alain NICOLAS - Eliane GAUTHIER - Claude SOMAGLINO

Etaient absents ou excusés : 31

Marc HAMARD - Gines ACHAT - François GROSS - José FERNANDES - Juliette HAÏM - Sébastien ROUSTAN - Patrick LEDOUX - Gérard TRUPHEMUS - Sébastien DUPOUX - Jean-Marc PELACUER - Lionel ESTEVE - Brigitte DUC - Odile TACUSSEL - François GIRAUD - Stéphanie POUYET - Roland PEYRON - Didier GILLET - Sylvie GARNERO - Géraud BONTOUX - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Louis AICARDI - Gilbert MORIN - Martial BONNEFOY - Annelise FAREL - Jean-Louis NICOLAS - Didier GIREN - Véronique CHAUVET - Muriel BREDY - Nadège RANCON - Gérard PEZ

Excusés ayant donné pouvoir : 15

Christian THIRIOT a donné pouvoir à Daniel CHARRASSE - Rémy CLEMENT a donné pouvoir à Annie FEUILLAS - Mathieu ANDRE a donné pouvoir à Eric LYOBARD - Laurent CHAREYRE a donné pouvoir à Christian CORNILLAC - Martine BERGER-SABATIER a donné pouvoir à Aurore AMOURDEDIEU - Florence BOUNIN a donné pouvoir à Christian CARRERE - Jean-Luc GREGOIRE a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Odile PILOZ a donné pouvoir à Christian TEULADE - Thierry TATONI a donné pouvoir à Pascal LANTHEAUME - Marc BOMPARD a donné pouvoir à Thierry DAYRE - Jean GARCIA a donné pouvoir à Claude CHAMBON - Alexandre PENIGAUT a donné pouvoir à Patrick TITZ - Jacques NIVON a donné pouvoir à Claude BAS - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN – Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Claude SOMAGLINO

Gestion et traitement des déchets - Aire d'accueil des gens du voyage

Rapporteur : Christian CORNILLAC

Déchets

183-2022 Travaux de mise aux normes de la déchèterie intercommunale à Buis-les-Baronnies

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1° ;

Considérant que la déchèterie de Buis-les-Baronnies est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) autorisée par l'arrêté préfectoral n°05-1003 N du 14 mars 2005. Elle a été construite en 2008, elle est composée de 6 quais ;

Considérant qu'en 2019, la CCBDP a souhaité réaménager les garde-corps existants par des garde-corps épais, rajouter un quai et créer un local technique pour accueillir les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) et les déchets diffus spécifiques (DDS) ;

Considérant qu'en 2021, le projet est modifié suite aux préconisations de la CARSAT et du Centre de Gestion, avec la création de 3 quais supplémentaires, création d'un portail de sortie et d'un portail côté quai de transfert qui permettent la séparation des 2 activités, réaménagement du local gardien ;

Considérant que les travaux de mise aux normes de la déchèterie intercommunale à Buis-les-Baronnies consistent à :

- ⇒ la création de quais supplémentaires, murets de clôture,
- ⇒ la création de réseaux (eaux usées, eau potable, réseau d'éclairage et basse tension, protection incendie, vidéosurveillance, etc...),
- ⇒ la pose de portails et clôtures,
- ⇒ les espaces verts,
- ⇒ la construction d'un local DDS, D3E et un auvent,
- ⇒ la réfection de l'aire de lavage,
- ⇒ la réhabilitation du local gardien existant.

Considérant qu'après consultation des entreprises, le coût total prévisionnel de l'opération se décompose comme suit :

DEPENSES	Montant en HT
Travaux Lot 1 Génie-civil (estimation 204 171,20 € HT)	231 900,20 €
Travaux Lot 2 Réseaux divers (estimation 130 638 € HT)	125 613,00 €
Honoraires AMO études AVP	4 800,00 €
Honoraires Maîtrise d'œuvre	11 800,00 €
Dossier permis de construire	1 000,00 €
Dossier PAC	2 225,00 €
Relevé topographique	900,00 €
Étude géotechnique	6 932,50 €
Bureau de contrôle	2 820,00 €
CSPS	2 975,00 €
TOTAL	390 965,70 €
Soit	469 158,84 € TTC

Considérant qu'afin d'engager les travaux, une mise en concurrence a été lancée sous la forme d'une procédure adaptée ouverte sur le profil acheteur et Le Dauphiné Libéré Ed. 07-26.

Le marché est réparti en 2 lots faisant chacun l'objet d'un marché attribué à un seul opérateur :

- > Lot n°1 – GENIE-CIVIL : Quais, locaux DDS, D3E, auvents, aire de lavage, réhabilitation du local gardien (estimation : 204 171,20 €HT)
- > Lot n°2 VOIRIE RESEAUX DIVERS : Terrassements, voirie et réseaux divers, pose de clôtures et portails (estimation 130 638,00 €HT).

Considérant que les membres de la Commission Projet Marchés se sont réunis le 21 septembre 2022 à 10h00 afin de procéder au choix de l'attributaire sur la base du rapport d'analyse et des critères énoncés à l'article 8.2 du règlement e la consultation ;

Considérant que la Commission Projet Marchés, unanime, a souhaité négocier avec la SAS RODARI via le guichet retreint de la plateforme (offre initiale à 251 102,20 € HT => 23 % au-dessus de l'estimation) ;

Considérant que la SAS RODARI a accepté la négociation et a proposé une offre à 231 900,20 € HT intégrant une diminution de 8.30 % par rapport à son offre initiale ;

Considérant qu'il est ainsi proposé d'attribuer le lot n°1 « Génie-civil » à la SAS RODARI Charles et Fils pour un montant total de 231 900,20 € HT et le lot n°2 « Voirie-Réseaux-Divers » à la SAS MISSOLIN Frères pour un montant total de 125 613,00 € HT ;

L'inscription des crédits nécessaires pour la réalisation de cette opération a été prise en compte par l'adoption de la décision modificative n°2 du budget annexe Ordures ménagères (délibération n°165-2022) ;

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote
décide**

POUR : 69

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D'APPROUVER, sur avis de la Commission Projet Marchés, l'attribution du lot n°1 à la SAS RODARI Charles et Fils pour un montant de 231 900,20 € HT ;

D'APPROUVER, sur avis de la Commission Projet Marchés, l'attribution du lot n°2 à la SAS MISSOLIN FRERES pour un montant de 125 613,00 € HT ;

D'AUTORISER le Président à signer le marché et tous les documents relatifs à cette délibération ;

D'INSCRIRE au budget les crédits nécessaires ;

Le Président

Thierry DAYRE



Transmission en préfecture le : 07/11/2022
Mise en ligne le : 08/11/2022

Ampliation :